



DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL

- ASSOCIATIONS -

Cette demande doit être remplie par l'association ou l'organisme demandeur, et remise à l'approbation du Maire, au moins 15 jours avant la date prévue pour la manifestation. Le matériel emprunté devra être impérativement détaillé sur la demande.

Après la manifestation, le responsable des services techniques de la commune, ou un responsable désigné, s'assurera du bon état du matériel rendu.

Toute détérioration ou dégradation constatée, sera facturée à l'association ou l'organisme responsable.

Date de la demande :

Association ou organisme demandeur :

Nom du responsable : Signature :

Adresse de l'association :

N° tel. du responsable (obligatoire) :

Date du prêt du matériel : Date de retour du matériel :

Lieu de livraison (uniquement pour les associations d'Arpajon) :

Nature de la manifestation et nombre de personnes :

.....

* Fournir un plan d'implantation du matériel

LISTE DU MATÉRIEL :

	Qté dispo.	Qté demandée		Qté dispo.	Qté demandée
Chaises pliantes	373		Barnum 3/4.5m	1	
Chaises coque	58		Barnum 3/6m	1	
Bancs 2m	54		Chapiteau blanc 9/5m	3	
Bancs 3m	18		Chapiteau gris 8/6m	1	
Tables 3m	59		Parquet guinguette 35x1.2m/1.2m	1	
Plateaux 2m + tréteaux	10		Barrières Vauban 2m	80	
Grilles affichage	30		Barrières Vauban 2.5m	66	
Buvettes bleues	4		Barrières Heras (3.5ml)	100	
Bacs à froid	2		Panneaux pour quine	2	
Praticables 2m/1m	12		Barbecue bidon	2	
Podium remorque 6m/6m	1		WC algeco	1	
Podium 30x1.22m/1.2m	1		Coffret électrique	3	
			Éclairage chapiteau	10	

Avis et signature du Maire

Avis et signature du responsable des services techniques

La personne sera contactée uniquement si le matériel n'est pas disponible